

REGLEMENT 2010

Article 1 : Le concours est ouvert à toutes et à tous. L'engagement d'une équipe implique de sa part l'acceptation du présent règlement et d'un éventuel additif décidé par les organisateurs. Ces derniers sont seuls habilités à trancher en cas de litige ou de réclamation.

Les participants de moins de 18 ans concourent sous la responsabilité de leurs parents.

Article 2 : La durée du concours a été fixée à 16 heures

Début du concours Samedi 4 Septembre 2010 à 19 heures. (PM 14h30 – coéf :44)

Fin du concours Dimanche 5 Septembre 2010 à 11 heures. (BM 8h41)

Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter momentanément ou d'annuler le concours pour toute raison de sécurité climatique ou indépendante de leur volonté. Si l'annulation du concours est déclarée 8 jours avant la date de celui-ci, le montant des inscriptions sera remboursé diminué des frais déjà engagés. Après cette date les lots seront tirés au sort ou si le concours est arrêté en cours, la pesée déterminera les vainqueurs.

Article 3 : L'épreuve se déroule par équipe de trois pêcheurs avec trois cannes en action de pêche par équipe. Pour des motifs de confort, les relais sont libres mais il convient de respecter l'esprit du concours : 3 cannes en action de pêche avec 3 pêcheurs.

Article 4 : Chaque équipe sera commissaire de l'équipe de droite. L'équipe N° 1 ne sera pas commissaire, l'équipe N° 99 sera commissaire de l'équipe N° 98 et 100.

A la fin du concours, chaque équipe devra procéder aux vérifications d'usage et ramener le sac de poissons de l'équipe de droite, à la pesée.

L'équipe N°1 n'a rien à ramener.

L'équipe N° 99 doit ramener les sacs 98 et 100.

Article 5 : Le pêcheur se déplace vers l'équipe commissaire (équipe de gauche) pour faire mesurer son poisson et non le contraire.

Chaque équipe doit **faire immédiatement et impérativement** contrôler son poisson par l'équipe commissaire.

Les poissons non contrôlés par les commissaires seront considérés comme nuls.

Article 6 : L'emplacement des équipes matérialisé par un piquet numéroté doit être impérativement respecté.

A défaut, la disqualification pourra être prononcée. (22 mètres entre chaque équipe)

Article 7 : L'emplacement réservé à l'équipe devra être rendu propre sous peine de disqualification.

Les toiles de tente ne sont autorisées que sur la plage ainsi que les barbecues.

L'organisation vous demande pour la sécurité et le respect de la nature de laisser un passage de 10 m entre les dunes et l'emplacement de votre toile de tente. Les feux de camp sont interdits

Article 8 : Seule la pêche dite **Surfcasting (avec plomb au fond) est autorisée.** (Perles flottantes autorisées)

Buldo - Flotteur - Leurre - Plomb perdu - Lancer-Ramener sont interdits

Nous recommandons à chaque pêcheurs de s'assurer les «services» de plombs suffisants lestés en regard de l'état de la mer, afin de ne pas gêner les concurrents les plus proches.

Article 9 : Chaque équipe ne pourra utiliser que 3 cannes en action de pêche. Elle pourra disposer en réserve 1, 2 ou 3 cannes montées mais non équipées de bas de ligne. Des bas de ligne seuls peuvent être eschés à l'avance.

Article 10 : Le bas de ligne ne pourra comporter que trois hameçons simples. Hameçons double ou triple sont interdits.

Le starlight sur le bas de ligne est autorisé.

Article 11 : **Par mesure de sécurité, pendant toute la durée du concours, interdiction de rentrer dans l'eau.**

Plage à forte déclivité.

Article 12 : Il est admis que chaque équipe utilise l'appât de son choix. Amorçage interdit.

Article 13 : *La taille des poissons figurant sur la fiche commissaire doit être impérativement respectée.*

Après mesure et inscription de la longueur sur la fiche commissaire, les poissons du tableau n'atteignant pas la taille légale devront impérativement être remis à l'eau vivants conjointement par le commissaire et le pêcheur, sous peine de disqualification. Couper le fil si nécessaire pour ne pas blesser le poisson.

En cas de litige à la pesée, mesure avec la règle étalon.

Tous les poissons sans exception en dessous de 20 cm = 0 point

Tous les poissons ne figurant pas sur la fiche commissaire (ex : tacaud – vive etc.) **au-dessus de 20 cm** sont à mettre dans le sac pour la pesée.

Article 14 : *En aucun cas les équipes ne peuvent se faire aider pour pêcher, escher les hameçons ou décrocher les poissons.*

Toutefois et uniquement lorsqu'une prise présente un certain danger (congre – raie) il est admis de se faire assister.

Article 15 : *Le classement se fera au poids ; à égalité de poids, l'équipe qui aura pris le moins de poissons sera prioritaire.*

S'il y avait encore égalité, l'équipe qui aura pris le plus gros poisson sera prioritaire.

Article 16 : *1 lot sera décerné à chaque participant, suivant le classement.*

Les lots ne seront ni échangés ni repris.

Article 17 : *Les lots non -réclamés a la fin de la manifestation, par les équipes participantes, resteront au bénéfice de l'association.*

Article 18 : *Ne seront enregistrés que les bulletins d'inscription mentionnant les 3 noms et adresses*

*accompagnés **du règlement par chèque**. Aucune inscription ni règlement ne seront pris le jour de la compétition.*

Article 19 : *Nombre de places limité en fonction des conditions d'organisation.*

LE GWENRANN SURFCASTING CLUB

REMERCIE LES PERSONNES

QUI ONT CONTRIBUE A LA MISE EN

PLACE DE CETTE MANIFESTATION